

# COMMISSION de SURVEILLANCE du SECTEUR FINANCIER

*Rapport d'activités 1998*  
*en matière de surveillance prudentielle*  
*du secteur financier*

---

*Avril 1999*

---

*Luxembourg*

---




## PRÉFACE

*Il peut sembler surprenant qu'une institution qui n'a commencé son activité que le 1<sup>er</sup> janvier 1999 publie un rapport sur la surveillance du secteur financier en 1998. Comme il y a eu cependant en 1998 une continuité parfaite dans la structure et dans l'exercice de cette surveillance telle qu'elle était pratiquée par le passé, ceci malgré les changements institutionnels qui sont intervenus, il est justifié d'en faire rapport en tant que telle. En effet, pendant les cinq premiers mois de l'année 1998, l'Institut Monétaire Luxembourgeois a eu pour principale activité la surveillance tout en se préparant à devenir banque centrale. Et pendant les sept derniers mois de l'année 1998, la Banque centrale du Luxembourg s'est surtout efforcée de devenir un membre à part entière du Système européen des banques centrales en maintenant bien séparée la fonction de surveillance du secteur financier. Je pense donc qu'on peut légitimement rendre compte pour 1998 de cette fonction de surveillance qui désormais est de la compétence de la Commission de Surveillance du Secteur Financier.*

*Le rapport rend compte d'une expansion continue du secteur financier en 1998 et cela dans tous les domaines. L'esprit d'initiative et la créativité des acteurs de la place ont donné des résultats très satisfaisants. Du côté de la surveillance, cela a eu comme conséquence que le volume et la complexité du travail n'ont fait qu'augmenter. Et ce n'est que grâce à l'engagement et au dévouement du personnel que les travaux nécessaires ont pu être effectués. Sans collaborateurs expérimentés et engagés et cela en nombre suffisant, une surveillance efficace ne peut pas être accomplie. Pour montrer à quel point le personnel est un facteur essentiel pour le bon accomplissement de la mission de la Commission, le rapport 1998 a comme thème «le personnel» et contient une série d'informations sur la composition du personnel et sur ses qualifications. Il a de plus été jugé intéressant pour le lecteur de trouver dans le rapport des photographies pour davantage personnaliser les contacts avec la Commission.*

*Pour l'avenir la direction de la Commission de Surveillance du Secteur Financier a l'intention de continuer dans la tradition qui a fait ses preuves: fermeté et imagination. Les leçons apprises chez Monsieur Albert Dondelinger et Monsieur Pierre Jaans permettront, j'en suis sûr, aux trois membres du comité de direction de trouver les bonnes solutions aux nombreux problèmes que l'évolution et l'expansion de la place financière font naître.*

*C'est donc avec la conscience de faire un travail responsable que la direction a commencé ses fonctions qu'elle veut accomplir en étroite collaboration avec les acteurs de la place notamment à travers leurs associations.*

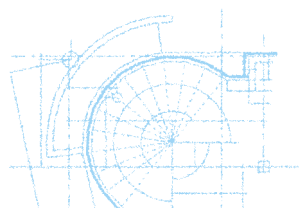


Jean-Nicolas SCHAUS  
Directeur général

## Table des Matières

---

Préface		
Chapitre I	<b>La Commission de Surveillance du Secteur Financier</b>	<b>07</b>
	<i>1. L'organisation de la Commission de Surveillance du Secteur Financier</i>	
	<i>2. La structure du personnel de la Commission</i>	
Chapitre II	<b>Les thèmes saillants de l'année 1998</b>	<b>17</b>
	<i>1. Le basculement vers l'euro</i>	
	<i>2. La place financière luxembourgeoise et le passage à l'an 2000</i>	
	<i>3. Le contrôle interne dans les banques et les autres professionnels du secteur financier</i>	
Chapitre III	<b>La surveillance prudentielle des banques</b>	<b>25</b>
	<i>1. L'évolution du secteur bancaire en 1998</i>	
	<i>2. L'évolution des fonds propres et du ratio de solvabilité</i>	
	<i>3. Le contrôle sur place auprès des banques</i>	
	<i>4. La dimension internationale de la surveillance des banques</i>	
	<i>5. L'expansion des activités des banques luxembourgeoises sur le plan international</i>	
	<i>6. L'analyse du profil des réclamations de la clientèle bancaire traitées en 1998 dans le cadre de l'article 58 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier</i>	
Chapitre IV	<b>La surveillance prudentielle des organismes de placement collectif</b>	<b>43</b>
	<i>1. L'évolution du secteur des organismes de placement collectif en 1997</i>	
	<i>2. L'évolution du secteur des organismes de placement collectif en 1998</i>	
	<i>3. Développements sur le plan de l'organisation de la surveillance prudentielle des OPC</i>	
	<i>4. L'évolution des politiques et techniques de gestion</i>	
	<i>5. Aspects particuliers de la surveillance prudentielle des OPC</i>	
	<i>6. La protection des porteurs de parts</i>	
Chapitre V	<b>La surveillance prudentielle des autres professionnels du secteur financier</b>	<b>61</b>
	<i>1. L'évolution du secteur des PSF en 1998</i>	
	<i>2. Les PSF soumis à la surveillance de la Commission</i>	
	<i>3. Les PSF qui ne sont pas soumis à la surveillance de la Commission</i>	
	<i>4. La liberté d'établissement et la libre prestation de services au niveau des PSF</i>	



## Table des Matières

Chapitre VI	La participation de la Commission de Surveillance du Secteur Financier aux groupes internationaux	67
Chapitre VII	La législation et la réglementation bancaires et financières	77
	<i>1. Les principales directives européennes transposées en relation avec le secteur financier</i>	
	<i>2. Les directives en relation avec le secteur financier adoptées et pas encore transposées</i>	
	<i>3. Les propositions de directives en relation avec le secteur financier en cours de discussion</i>	
	<i>4. Les lois votées et les circulaires adoptées en 1998</i>	
	<i>5. Les circulaires en vigueur</i>	
Chapitre VII	Tableaux officiels des entreprises agréées au Luxembourg et soumises à la surveillance de la Commission de Surveillance du Secteur Financier	97
	<i>1. Tableau au 31 décembre 1998 des banques établies au Luxembourg conformément à la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier</i>	
	<i>2. Liste officielle au 31 décembre 1998 des organismes de placement collectif soumis à la surveillance de la Commission de Surveillance du Secteur Financier conformément à la loi du 30 mars 1988</i>	
	<i>3. Liste officielle au 31 décembre 1998 des organismes de placement collectif soumis à la surveillance de la Commission de Surveillance du Secteur Financier conformément à la loi du 19 juillet 1991</i>	
	<i>4. Tableau au 31 décembre 1998 des professionnels du secteur financier autorisés à exercer leur activité et soumis à la surveillance de la Commission de Surveillance du Secteur Financier conformément à la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier</i>	
Liste téléphonique		141

### Abréviations utilisées dans le Rapport

- BCE *Banque centrale européenne*
- BCL *Banque centrale du Luxembourg*
- CE *Communauté européenne*
- CEE *Communauté économique européenne*
- EEE *Espace économique européen*
- IML *Institut Monétaire Luxembourgeois*
- LUF *Francs luxembourgeois*
- PSF *Professionnel du secteur financier*
- OPC *Organisme de placement collectif*
- OPCVM *Organisme de placement collectif en valeurs mobilières*
- UE *Union européenne*
- UEM *Union économique et monétaire*

